

Lu dans ReadWriteWeb

18 janvier 2010

Les solutions pour contourner Hadopi sont de plus en plus qualitatives

Ecrit le 04 janvier 2010 par Fabrice Epelboin

Michel Thiollière annonçait fièrement à la BBC, en guise de vœux pour la nouvelle année, que les trois quart des ‘pirates’ cesseraient de télécharger dès le premier email envoyé par Hadopi, et que 95% stopperont à l’arrivée du second, et il serait trop facile de railler ses propos (d’autres font ça très bien).

La déferlante d’emails intimant l’ordre de cesser de télécharger, qu’ils proviennent de l’Hadopi ou de l’une des multiples campagnes de spam en préparation (ou de phishing, je vous laisse choisir le terme), fera que, peu ou prou, la plupart des internautes Français devraient recevoir des nouvelles de l’Hadopi d’ici à la fin de cette année.

Nombre d’entreprises ont tout intérêt à voir apparaître en France un climat d’insécurité sur le réseau, quitte à aider le gouvernement par l’envoi de spam simulant l’avertissement officiel de l’Hadopi, sans même parler d’hactivistes qui verront là un moyen amusant de mettre à mal la campagne de communication que l’Hadopi devrait lancer dans les prochains mois.

Car Hadopi générera de l’argent, beaucoup d’argent, et pas forcément pour ceux qui pensaient profiter de cette loi et qui ont financé les lobbies et les politiques qui l’ont fait voter.

“95% cesseront donc leur activités à la réception du second email” selon Michel Thiollière, soit une écrasante majorité des internautes Français, mais pour quoi faire ?

Passer d’une consommation gratuite de la culture numérique à l’achat de mp3 à 99¢ le morceau et de DVD à 20€ pièce ? A moins d’une solution miraculeuse venant à régler de façon définitive le sacro saint pouvoir d’achat des Français, c’est assez peu probable.

Rappelons, au passage, que remplir légalement un iPod de dernière génération coûte, grosso modo, le prix d’une Porsche Carrera d’occasion, ce qui donne une idée de l’augmentation phénoménale de l’argent de poche des adolescents, ou de leurs pratiques illégales (je vous laisse choisir).

Les internautes seront-ils réduits à une période de disette culturelle ?

Le plus probable est qu’ils seront contraints à trouver une façon de contourner la surveillance installée par Hadopi, or c’est relativement facile. Voici un aperçu de ce qui s’offre à vous, du plus simple au plus complexe, en terme de nouveaux usages à intégrer.

1. Les moteurs de recherche

Utiliser un moteur de recherche pour trouver un mp3 (ou un DivX) est, quand on y pense, une évidence. Il existe même des moteurs de recherche spécialisés, comme Skreemr, Songza, BeeMP3, MP3Realm ou AirMP3.

Autre solution, pour ceux, et ils seront de plus en plus nombreux, qui réaliseront que maîtriser les usages d’internet est en passe de devenir une condition préalable à la liberté sur les réseaux :

Google, qui vous permet très simplement de restreindre une recherche à un certain type de fichier.

Verdict : non recommandé, tout juste bon à épater les copains non geeks durant une soirée.

C’est une solution frustrante, sommaire, et très peu pratique. Elle permettra néanmoins à quelques législateurs zélés de casser du sucre sur le dos de Google et donnera certainement des morceaux d’anthologie à l’Assemblée Nationale.

2. Les VPN anonymes

Pour les plus fainéants, qui souhaitent conserver des habitudes prises depuis des années, et continuer à télécharger à l’aide de Bittorrent ou eMule, le VPN anonyme est la solution idéale.

Ces réseaux privés virtuels créeront un ‘pont’ entre votre connexion internet et un point d’accès situé à l’étranger, à partir duquel s’effectuera votre surf et vos téléchargements.

Aux yeux des milices privées chargées par Hadopi de surveiller les réseaux, vous ne serez pas un citoyen Français et échapperez, du même coup, à leur juridiction. C’est absolument imparable.

Les coûts sont en général situés entre 4 et 10 euros par mois, mais de nombreux acteurs s’apprêtent à entrer sur ce marché en 2010, et la concurrence devrait faire baisser les prix de façon significative.

La liste des fournisseurs de VPN, gratuits ou payants, ne cesse de s’allonger, mais gardez à l’esprit que les solutions gratuites sont bridées, et ne vous offriront jamais le confort et la rapidité d’une

connexion internet classique. Les solutions payantes, elles, sont pour la plupart rapides, certaines offrent même le cryptage de vos données, voir même une optimisation pour le téléchargement de fichiers en bittorrent.

A noter : ces solutions permettent non seulement de contourner la surveillance d'Hadopi, mais également la censure de Loppsi. Si on ajoute à cela que leur prix est relativement abordable, on peut parier sans risque que c'est un secteur qui est appelé à exploser dans l'année qui vient (pas moins d'une trentaines d'offres sont référencés chez Korben).

Verdict : indispensable, que l'on soit fainéant ou pas, les VPN offrent une sécurité bienvenue dans un monde Orwellien. Leur capacité à contourner la censure de Loppsi en feront l'allié de tous ceux qui ne font pas confiance au gouvernement pour ne censurer que la pédophilie sur internet. Les plus paranos opteront pour une offre cryptée, les plus gros consommateurs de culture pour les offres optimisant les téléchargements Bittorrent.

Le législateur, lui, se heurtera à un mur. L'usage des VPN est très répandu dans les entreprises : difficile de réguler cela sans provoquer des drames pour des millions de PME. Censurer les IP utilisées par certains fournisseurs pourra par ailleurs être très facilement contourné par les différents fournisseurs de solutions de VPN.

En bref, que vous changiez ou pas vos habitudes de téléchargement, l'adoption d'un VPN est fortement recommandé pour démarrer l'année 2010, ne serait-ce que pour protéger votre vie privée, cette technologie pouvant être utilisée de concert avec toutes les autres méthodes présentées ici, et étant la seule permettant de contourner la censure de Loppsi.

Son usage est relativement simple, une fois installé, vous n'aurez plus à vous soucier de quoi que ce soit. Korben fourni différents manuels assez clairs, les moins geeks n'hésiteront pas à faire appel à un expert pour configurer, une fois pour toutes, un VPN sur leur machine.

3. Le streaming illégal

Allostreaming, un site qui propose de regarder en streaming des œuvres copyrightées, est lui aussi payant, mais pour une somme dérisoire (à peine plus qu'une licence globale), vous aurez accès à un vaste catalogue de films récents et de bonne qualité.

Ce mode de consommation de fichiers illégaux est en plein boom, le terme 'allostreaming' est d'ailleurs en tête des requêtes faites sur Google France qui ont connu la plus forte progression en 2009.

Pas un centime des revenus générés par ces sites de streaming illégaux ne va dans les poches des ayants droits. Là encore, les sommes exigées par les détenteurs de droits, ainsi que l'offre disponible légalement, sont tellement éloignées de la réalité des usages installés dans la population que ces sites ont devant eux un avenir prometteur et lucratif.

Pas vraiment illégal mais quand même : Hulu.com propose en streaming une offre riche mais accessible uniquement aux citoyens américains. Une mesure de restriction aisément contournable à l'aide d'un VPN (vois plus haut).

Verdict : si regarder un film sur votre ordinateur ne vous dérange pas, c'est une bonne solution.

Pour ceux qui ont pris l'habitude de les visionner sur un grand écran, cela peut s'avérer frustrant.

A vous de voir.

Autre problème posé par le streaming, vous ne disposez pas du fichier, et donc ne pouvez en donner une copie à vos proches. L'échange 'en réel' de fichiers au sein des lycées, collèges et universités étant une pratique extrêmement répandue, cette technologie y coupe court. Si votre popularité est liée, dans votre école ou au sein de votre entreprise, à votre incroyable capacité à fournir une dose de culture sur une clé USB, cette solution n'est pas faite pour vous.

4. Les Newsgroups

Usenet, qui existait bien avant le web, reste encore aujourd'hui une ressource intéressante pour trouver des œuvres copyrightées, qu'il s'agisse de films, de séries télévisés, de musique, de jeux vidéos ou de logiciels.

L'utilisation de Usenet, ou plutôt sa maîtrise au point d'en faire une vaste librairie culturelle, est loin d'être évidente, mais une fois la bête maîtrisée, et les mystères des fichiers .NZB découverts, Usenet offre un catalogue riche et varié.

Là encore, il vous faudra payer un fournisseur de newsgroups, ceux fournis par les différents opérateurs internet en France étant censurés.

Giganews, Usenet, PowerUsenet ou encore NewsHosting vous proposeront, contre une somme allant de 10 à 15€ par mois, un accès illimité et bien souvent crypté à toute l'offre disponible sur Usenet. Giganews vient même d'annoncer l'intégration à son offre d'une option de VPN, faisant ainsi de sa solution l'arme absolue pour accéder à un océan de contenus. Là encore, Korben, à travers son Wiki communautaire lancé en 2009, tient à jour une liste de l'offre disponible en France. Verdict : pour les moins geeks, cette solution présente une réelle complexité en terme d'usages, mais l'offre disponible est pléthorique. La vitesse de téléchargement obtenue est qui plus est bien supérieure à ce qu'offre le P2P. Une bonne occasion d'apprendre un peu plus les rouages complexes des technologies, afin de ne pas faire parti des illettrés digitaux et de tirer parti au mieux de ce que l'internet peut vous offrir, que ce soit en terme de culture ou d'autres choses.

5. Le Direct Download

Rapidshare, Megaupload, Upload.to... les solutions de stockage de fichier en ligne ne manquent pas. Pour quelques euros par mois, ces services vous proposent de télécharger tout ce que vous trouverez sur leurs espaces de stockage en ligne, quasiment en illimité, et à une vitesse, là encore, bien plus élevée que le traditionnel P2P.

Certains moteurs de recherche spécialisés vous proposent de trouver pour vous le fichier de vos rêves, mais ce n'est pas, loin de là, une vue complète de l'écosystème du direct download, qui s'est construit, petit à petit, depuis maintenant plus de deux ans, et qui a connu en 2009, une croissance inouïe.

Tout commence à la source : un groupe (ou un individu) numérise sous forme de DivX (ou de MP3) une œuvre, en réalise un fichier dont le nom est unique (une 'release'), et le met à disposition sur un système quelconque de partage. D'autres individus fragmentent ces fichiers en petits morceaux de quelques dizaines, voir quelques centaines de megaoctets, parfois en les protégeant par un mot de passe.

D'autres groupes référencent ce fichier, la plupart du temps à travers des blogs, en font la critique en terme de qualité (de compression) et de contenu, et proposent des liens permettant de le télécharger sur différents systèmes (de plus en plus souvent, des sites de direct download, mais aussi des trackers bittorrent). C'est là que l'on trouve les mots de passe parfois nécessaires à leur décompression, ce qui semble indiquer que ce sont les même individus qui réalisent ces blogs et qui mettent à disposition les œuvres sur les sites de direct download.

Ces blogs, au besoin, peuvent disparaître et réapparaître ailleurs en un clin d'oeil. Leurs abonnés n'auront, la plupart du temps, pas même besoin de mettre à jour leur fil rss (grâce à Feedburner), pour les autres, la newsletter les avertira d'un changement d'url.

Toutes les plateformes de blogs ou presque hébergent de tels blogs, et il en apparaît chaque jour de nouveaux.

La force de cet écosystème : l'argent. Tout comme Google à compris qu'il lui fallait redistribuer une partie de ses bénéfices pour faire naître un large écosystème, les sites de Direct Download ont mis en place différents systèmes d'affiliations, permettant à ces blogs de revendre leurs abonnements et de toucher une commission au passage (on notera que cette partie de l'écosystème peut très bien évoluer et faire affaire avec les fournisseurs de newsgroups, ou une autre solution commerciale).

Bloquer cet écosystème informationnel, vu les méthodes retenues par Loppsi, reviendrait à fermer la plupart des plateformes de blogs, ainsi qu'à sacrifier une multitude de sites qui auront eu le tort de partager un hébergement (sans le savoir) avec l'un de ces blogs. Une solution que même la Chine n'envisagerait pas. Une nouvelle dramatique pour l'industrie de l'entertainment, car c'est bien ce curating humain qui rend l'offre incroyablement qualitative, et qui rendra l'offre légale, même si elle venait à devenir riche en contenus, incroyablement fade.

Cinéma d'auteur, blockbusters, documentaires, séries télé... L'offre est pléthorique, et même s'il est très facile pour les détenteurs de droits de demander aux sites de direct download de supprimer un fichier portant atteinte aux droits d'auteur, les différents acteurs de cette communauté les remettrons en ligne presque instantanément ou proposeront des méthodes alternatives pour obtenir le fichier.

Tout cela est bien beau et permet effectivement de disposer d'une offre culturelle infiniment supérieure à l'offre légale (et bien moins chère), mais il vous faudra, pour en bénéficier, non seulement payer un ou plusieurs abonnements à des sites de direct download, mais également apprendre à trouver et à parcourir ces blogs qui cataloguent les œuvres disponibles. Il vous faudra également apprendre à maîtriser les logiciels de décompression qui vous permettront de reconstituer le fichier final à partir des morceaux téléchargés. Un jeu d'enfant pour un geek, mais une petite barrière à l'entrée pour les autres.

Verdict : Cette solution présente des complexités à la fois en terme de technologies à maîtriser (l'utilisation d'un décompresseur .rar peut être complexe pour un non geek, si, si) et en terme d'usages (il y a tout un nouvel écosystème à découvrir et à maîtriser).

Ceci étant dit, c'est la solution ultime, car c'est la seule à intégrer une dimension sociale de curating. Chaque blog référençant des œuvres à télécharger a tendance à se spécialiser (l'exhaustivité étant quasiment impossible, vu le foisonnement de l'offre). On trouve du coup des blogs extrêmement pointus dans leurs sélections, accompagnées de critiques vous permettant d'affiner vos choix en matière de consommation culturelle, de découvrir de nouvelles choses, d'échanger avec une communauté, etc.

Si vous êtes cinéophile, amateur de série télé ou de documentaires, ou si vous avez toujours reproché au MP3 son incapacité à donner accès à de la musique classique de qualité car trop compressée et ne référençant pas les interprétations, c'est la solution qu'il vous faut.

Adieu P2P ?

Enterrer le P2P serait aller bien vite en besogne. uTorrent, le plus populaire des clients BitTorrent, a vu sa base utilisateur exploser l'année dernière pour atteindre 52 millions d'utilisateurs, prépare une série de nouveautés pour 2010 qui pourraient bien marquer le retour en force du P2P. Cryptage, intégration du catalogue des trackers dans le logiciel, sécurité, anonymat, mais également la possibilité de regarder en streaming un fichier en cours de téléchargement : dans les technologies permettant de distribuer des fichiers, le P2P est, de loin, la plus avancée, et l'on peut s'attendre à des innovations surprenantes.

Conclusion

La grande mutation des usages annoncée par Hadopi a bien lieu, et l'apparition, en tête des requêtes qui ont connu la plus forte croissance, d'un site de streaming illégal comme Allostreaming montre clairement que l'évolution des usages a commencé, avant même la promulgation de la loi Hadopi. Le pari fait par le législateur d'un transfert des usages vers l'offre légale est d'autant plus mal engagé que certaines des solutions alternatives au P2P offrent plus de vitesse, plus de choix, et des dimensions communautaires que l'industrie aurait le plus grand mal aujourd'hui à égaler, même si elle décidait, du jour au lendemain, de changer radicalement son modèle économique.

Il y a un an encore, l'offre légale aurait pu tenter de jouer jeu égal avec l'offre pirate, voir même de la battre à son propre jeu en proposant des tarifs comparables à ce qui s'offre aux pirates aujourd'hui. Mais force est de constater que l'offre légale n'a pas évolué de façon significative, alors que, durant l'année qui vient de s'écouler, boostée par Hadopi, l'offre pirate s'est considérablement améliorée en terme de choix, de qualité et de rapidité d'accès.

Deux constats s'imposent cependant.

Une réelle barrière à l'entrée s'est installée en terme d'usages. Le P2P n'était déjà pas à la portée de tout le monde, mais les solutions les plus riches listées ici le sont encore moins. Tout cela va contribuer à scinder la société en deux, faisant apparaître de façon flagrante l'illettrisme digital, et le doublant dans la décennie à venir d'un accès différencié à la culture, selon que l'on soit ou pas illettré. Ces solutions sont payantes, et alourdiront votre budget internet d'une dizaine d'euro, voir plus. On peut y voir une occasion manquée pour le législateur de résoudre le problème via une licence globale, car quoi qu'il arrive, l'internaute devra payer. Hadopi n'aura eu qu'une seule conséquence : celle de détourner une immense source de revenu des poches des ayants droits.

Si l'on fait un simple calcul (très simpliste, j'en conviens) : avec près d'un tiers de internautes téléchargeant illégalement sur les 20 millions de foyers connectés, ce sont 7 millions de foyers qui pourraient passer à de telles solutions dans les mois à venir, soit, à 10€ en moyenne par solution,

840 millions d'euros de chiffre d'affaire générés par an pour les fournisseurs des solutions évoquées dans ce billet (un chiffre comparable au chiffre d'affaire du CD ou du DVD).

Outre un immense gaspillage d'argent lié à la mise en place d'Hadopi et de Loppsi (mais on n'est plus à cela près), le 'piratage', naguère gratuit et ne générant pas en soit de revenus pour quiconque (pour ce qui est du P2P), est désormais une activité lucrative. Déverser près d'un milliard d'euro par an sur ce secteur aura des conséquences lourdes que le législateur devra assumer.

Pour mémoire, sans prohibition, il n'y aurait pas eu d'Al Capone. La seule bonne nouvelle, c'est que sans mafia, il n'y aurait probablement pas eu de Kennedy non plus.